

## COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 29 mai 2009  
(convocation du 15 mai 2009)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Neuf Mai Deux Mil Neuf à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RESPAUD Jacques, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry.

#### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe  
Mme FAYET Véronique à Mme LAURENT Wanda jusqu'à 10 h 10  
M. HERITIE Michel à M. SOUBABERE Pierre  
M. PUJOL Patrick à M. SEUROT Bernard à partir de 11 h 50  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 10  
M. BONNIN J. Jacques à Mme BONNEFOY Christine jusqu'à 10 h 10  
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. BRUGERE Nicolas  
M. CAZENAVE Charles à Mme. DELATTRE Nathalie  
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. LACUEY Conchita  
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10 h 40  
M. DUPOUY Alain à M. DAVID Jean-Louis à partir de 11 h 50  
M. GUICHEBAROU J.Claude à M. FLORIAN Nicolas à partir de 11 h 40  
M. GUICHOUX Jacques à Mme. BALLOT Chantal  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10 h 30

M. JOUBERT Jacques à Mme. CHAVIGNER Michèle  
M. LOTHaire Pierre à M. DUCASSOU Dominique  
M. PALAU Jean-Charles à M. DAVID Yohan  
Mme. PARCELIER Muriel à Mme. BREZILLON Anne  
M. POIGNONEC Michel à Mme. PIAZZA Arielle  
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel  
M. REIFFERS Josy à M. MOGA Alain  
M. RESPAUD Jacques à Mme DIEZ Martine à partir de 10 h 15  
M. ROBERT Fabien à M. BOUSQUET Ludovic  
M. ROUVEYRE Matthieu à M. PEREZ Jean-Michel jusqu'à 10 h 45  
M. SENE Malick à M. DAVID Alain  
Mme TOUTON Elisabeth à Mme COLLET Brigitte à partir de 11 h 50  
Mme. WALRYCK Anne à Mme. TOUTON Elisabeth

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**S.E.M. Gironde Développement - Participation de la Communauté Urbaine de Bordeaux à l'augmentation du capital social - Décisions - Autorisation**

Monsieur FREYGEFOND présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n°2009/0028, le Conseil de communauté, lors de sa séance du 16 janvier 2009, a décidé de participer à l'augmentation du capital social de la Société d'Economie Mixte « Gironde Développement » pour un montant de 175 000 €.

Mais, par courrier en date du 27 février 2009, la SEM « Gironde Développement » a informé la Communauté Urbaine d'une modification du montant demandé qui est, en fait, de 175 000,92 €, reparti de la façon suivante :

- une souscription à titre irréductible de 8.181 actions à 15,24 € de nominale chacune, soit 124.678,44 €,
- une souscription à titre réductible de 3.302 actions à 15,24 € de nominale chacune, soit 50.322,48 €,

Un tableau récapitulatif, joint en annexe à la présente délibération, détaille la nouvelle composition et la répartition du capital social.

Il est important de rappeler que l'article L.1522-4 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que : «*Les collectivités territoriales [...] peuvent en leur qualité d'actionnaires, prendre part aux modifications de capital [...].*

Toutefois, l'article L.1524-1 alinéa 3 du code susvisé précise que : «*Sous peine de nullité, l'accord du représentant d'une collectivité territoriale [...] sur la modification portant sur l'objet social, la composition du capital ou les structures des organes dirigeants d'une société d'économie mixte locale ne peut intervenir sans une délibération préalable de son assemblée délibérante approuvant la modification. Le projet de modification est annexé à la délibération transmise au représentant de l'Etat et soumise au contrôle de légalité.*

L'augmentation du capital social de la SEM Gironde Développement - dont le principe a été entériné lors du conseil d'administration du mercredi 11 Mars 2009 - entraînera une modification (statutaire) de la composition du capital (au sens de l'article L.1524-1 du CGCT) et de la composition du conseil d'administration (au sens du même article).

Par conséquent, notre Etablissement Public doit, dans le respect de la résolution, portant sur la modification des articles 6 et 15 des statuts relatifs au capital social et à la composition du Conseil d'Administration tels que présentés lors du Conseil d'Administration du mercredi 11 Mars 2009, votée par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la SEM Gironde Développement, lors de sa séance du 22 Avril 2009, se prononcer sur sa participation à l'augmentation de capital de la SEM Gironde Développement ;

Dans ces conditions, et si tel est votre avis, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, afin de procéder à l'augmentation du capital social de la société Gironde Développement, de bien vouloir :

- **DECIDER** de confirmer la participation de la CUB à l'augmentation du capital social de Gironde Développement pour un montant de 175.000,92 €, au lieu de 175.000€ comme indiqué dans la délibération n° 2009/0028 du 16 janvier 2009, et réparti de la façon suivante :

- une souscription à titre irréductible de 8.181 actions à 15,24 € de nominale chacune, soit 124.678,44 €,
- une souscription à titre réductible de 3.302 actions à 15,24 € de nominale chacune, soit 50.322,48 €.

- **DECIDER** que la dépense des crédits nécessaires au paiement de la participation de la CUB au capital social de la SEM "Gironde Développement" soit 175.000,92€ seront dégagés dans le cadre de la décision modificative n°3 de l'exercice 2009 et imputés au chapitre 26, à l'article 261, sous fonction 01 CRB F100.

- **AUTORISER** Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à cet effet.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.  
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 29 mai 2009,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE  
2 JUIN 2009**  
**PUBLIÉ LE : 2 JUIN 2009**

M. LUDOVIC FREYGEFOND